Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20261003-2026_70_BIS-DE

**COMMUNE DE CHANTELOUP**
**35150**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DU 3 OCTOBRE 2026**
**********

L'an deux mil vingt-six, le trois octobre, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 19
Vincent MINIER : Maire
Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme ARHAN Patricia, M. JAFFRO Gérald : adjoints
M. LEBRETON Gervais, M. QUEMENEUR Bernard, M. ENOND Michel, Mme CADET Héléna, M. DOREL Didier, Mme TRICOIRE Isabelle, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, Mme LE MINTER Laetitia, Mme JAUNY Manuela, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, Mme CARRE Mélissa, M. CALME Erwann.

Absents :

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 28/09/2026

Mme JAUNY Manuela prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :
Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

**********

**2026-70 :**
**Projet Salle des sports : avenants**

Vu la délibération n° 2024-31 en date du 6 juillet 2024 validant le programme des travaux et le lancement de la consultation de maitrise d'œuvre
Vu la délibération n° 2024-50 en date du 9 novembre 2024 validant la réalisation de la maitrise d'œuvre au cabinet MCM.
Vu la délibération n° 2025-22 en date du 15 mai 2025 validant la phase APD de ce projet.
Vu la délibération n° 2025-261 en date du 15 novembre 2025 validant l'attribution des lots, validant le plan de financement et sollicitant les subventions.
Vu la délibération n° 2025-261 en date du 7 septembre 2026 actant différents avenants et pénalités.

Considérant le devis présenté pour le lot 8 : « Menuiseries Extérieures » rendu nécessaire au profit de l'entreprise ERDRALU pour un montant de 1 621,61 € HT.
Considérant le devis présenté pour le lot 15 : « Peinture » rendu nécessaire au profit de l'entreprise BRETAGNE DECO PEINTURE pour un montant de -340,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20261003-2026_70_BIS-DE

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

- **VALIDE l'avenant présenté pour le lot 8 : « Menuiseries ext. » rendu nécessaire au profit de l'entreprise ERDRALU pour un montant de 1 621,61 € HT.**
- **VALIDE l'avenant présenté pour le lot 15 : « Peinture » rendu nécessaire au profit de l'entreprise BRETAGNE DECO PEINTURE pour un montant de – 340,00 € HT.**
- **DONNE mandat au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.**

**********

**Pour extrait conforme,**
**"Affaire inscrite à l'ordre du jour"**
**Le Maire, Vincent MINIER**

